



LIGUE  
**HANDISPORT**  
FRANCOPHONE

# Labellisation des clubs

FONCTIONNEMENT



# TABLE DES MATIÈRES

Les labels de la Ligue Handisport Francophone, qu'est-ce que c'est ?	3
Pourquoi la Ligue Handisport Francophone met en place des labels ?	4
Quels sont les avantages des clubs labellisés ?	4
Comment devenir un club labellisé ?	4
Quels sont les critères des labels ?	4
Les cinq critères indispensables	4
Les critères spécifiques	6
<b>LE « LABEL CLUB LOISIR »</b>	7
Principe d'attribution de ce label	7
Les critères du « Label Club Loisir »	9
<b>LE « LABEL CLUB COMPÉTITION »</b>	13
Le principe d'attribution de ce label	13
Les critères du « Label Club Compétition »	13

## LES LABELS DE LA LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'un label évolutif permettant de mettre en avant la qualité des services proposés par les clubs affiliés à la Ligue Handisport Francophone. Afin de s'adresser à tous les clubs de la Ligue Handisport Francophone, le label est divisé en deux catégories :

- Le « **LABEL CLUB LOISIR** » - il s'adresse aux clubs offrant une pratique encadrée visant l'épanouissement, le progrès technique et le perfectionnement sans notion de compétition. Ce label est multidisciplinaire. Le label comporte 3 niveaux.



- Le « **LABEL CLUB COMPÉTITION** » - il s'adresse aux clubs qui proposent une offre de pratique encadrée avec un objectif d'entraînement à la compétition et à la recherche de performance. Ce label est uni-disciplinaire. Le label comporte 3 niveaux.



Les labels ont une validité de 2 ans. Un même club peut demander les deux types de labels. De même, le Label compétition étant uni-disciplinaire, un club pratiquant deux sports de compétitions peut demander le label par discipline.

# POURQUOI LA LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE MET EN PLACE DES LABELS ?

L'objectif de la LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE étant d'amener les clubs à **viser l'excellence**, le label a pour but d'encourager chacun d'eux, au travers différents critères, à offrir le meilleur service possible à ses membres.

Ce label sert également d'outil de diagnostic et d'auto-évaluation pour les clubs. Il permet de repérer les critères à améliorer et de récompenser ceux qui ont déjà atteint un certain niveau de qualité.

## QUELS SONT LES AVANTAGES DES CLUBS LABELLISÉS ?

- La labellisation permet aux clubs d'afficher une **vitrine de qualité** auprès de leurs licenciés et futurs membres. La promotion du club autour du label est possible et même souhaitée par la Ligue.
- Les clubs labellisés seront également positivement impactés dans le cadre de la procédure « **subsidés clubs pour personnes handicapées** ».
- D'**autres avantages** seront mis à disposition par la suite (priorité sur la réservation du matériel ou de certains services LHF, ...).

## COMMENT DEVENIR UN CLUB LABELLISÉ ?

Les clubs devront remplir un formulaire en ligne (liens vers le site : (loisir et compétition). Lorsque celui-ci sera entièrement complété, un avis officieux sera donné (directement par le formulaire) sur le label que le club pourrait obtenir (ce dernier ne sera officiel qu'une fois la commission aura rendu son avis définitif). Dans ce formulaire, parmi une série d'informations générales, il sera également demandé aux clubs de fournir des attestations qui justifient certaines données (diplôme des cadres, liste de matériel, ...).

Les dossiers de candidatures, complets, pourront être remis deux fois sur l'année : septembre/octobre avec une réponse de la commission en décembre et en avril/mai. La réponse de la commission sera donnée en juin. Un rappel sera envoyé aux clubs pour préciser le début de la procédure d'introduction des dossiers.

Si un club considère que sa situation tend vers l'obtention d'un label supérieur (avant l'échéance des deux ans), il peut introduire une demande de réévaluation de son dossier, à condition de fournir les modifications à la LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE.

À la fin des deux années de labellisation, le club devra, s'il le souhaite, entrer un nouveau dossier de candidature afin de prolonger, si sa situation le permet, un label obtenu.

La validité du label étant de deux ans. Ces critères seront d'application durant les années 2018 et 2019. Une évaluation de ces critères aura lieu durant cette période. Une évolution de ces critères est possible pour les années suivantes.

## QUELS SONT LES CRITÈRES DES LABELS ?

Pour l'obtention du label club loisir et du label club de compétition, cinq critères sont obligatoires.

Dès lors que ces cinq critères sont remplis, le club peut introduire une demande de label club loisir ou club compétition.

## LES CINQ CRITÈRES INDISPENSABLES

Pour l'obtention du label club loisir et du label club de compétition, **cinq critères** sont indispensables :

### • LA BASE DE DONNÉES EASY CLUB DOIT ÊTRE À JOUR.

Chaque club LHF dispose d'un accès à Easy Club. Ces informations doivent être dûment complétées sur Easy Club :

- Fiche administrative du club
- Affiliés et informations administratives des affiliés
- Disciplines pratiquées
- Lieux d'entraînement
- Staff administratif
- Staff technique
- Qualification des encadrants
- Groupes d'entraînement

### • LE CLUB DOIT ÊTRE CONSTITUÉ EN ASBL.

• **LE CLUB DOIT ORGANISER AU MOINS 3H D'ACTIVITÉ SPORTIVE PAR SEMAINE.**

• **LE CLUB DOIT RESPECTER LE ROI DE LA LHF.**

Le ROI peut être consulté ici :

[www.handisport.be/content/uploads/2018/01/ROI-reduit.pdf](http://www.handisport.be/content/uploads/2018/01/ROI-reduit.pdf)

• **LE CLUB DOIT ÊTRE EN ORDRE FINANCIÈREMENT VIS-À-VIS DE LA LHF.**

Aucune facture ne doit être due à la LHF ni par le club, ni par ses membres.

Ces cinq critères doivent être remplis pour que le club ait accès à l'un des labels.

## LES CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Les critères pour le « **Label Club Loisir** » sont :

- la formation des cadres
- la formation des gestionnaires
- l'accessibilité
- la communication digitale
- l'implication dans la vie de la LHF
- le matériel
- l'organisation d'évènements
- le nombre de pratiquants
- le nombre d'heure d'entraînements (Bonus).

Les critères pour le « **Label Club Compétition** » sont :

- la formation des cadres
- la formation des gestionnaires
- l'accessibilité
- la communication digitale
- l'implication dans la vie de la LHF
- le matériel, les arbitres
- les classificateurs
- le pôle formation
- l'organisation d'évènements
- la participation aux compétitions
- le nombre de pratiquants
- le nombre d'heure d'entraînements.

# LE « LABEL CLUB LOISIR »

## PRINCIPE D'ATTRIBUTION DE CE LABEL

Chaque critère rapporte des points. La somme de ces points permet d'évaluer si le club a accès ou pas à un label et quel est le niveau de ce label.

Le nombre maximal de points pouvant être obtenu pour le « Label Club Loisir » est de 60.

**Entre 0 et 30 points** (inclus) : Aucun label n'est octroyé



**Entre 31 points et 42 points** (inclus) : Le « Label Club Loisir 1 étoile » est octroyé.



**Entre 43 et 54 points** (inclus) : Le « Label Club Loisir 2 étoiles » est octroyé.



**Au-dessus de 54 points** : Le « Label Club Loisir 3 étoiles » est octroyé.

# LES CRITÈRES DU « LABEL CLUB LOISIR »

Cette partie détaillera les critères du label club loisir et le principe de répartition des points.

## • LA FORMATION DES CADRES

Le nombre d'encadrants formés et le niveau de formation de ceux-ci rapporte des points.

Pour pouvoir être pris en compte, l'encadrant doit, au minimum, être titulaire d'une formation Moniteur Sportif Initiateur de l'ADEPS.

Le critère est composé d'un point « **quantitatif** » et d'un point « **qualitatif** ».

- **Quantitatif** : un encadrant rapporte 1 point. Deux moniteurs rapportent 2 points. Trois encadrants ou plus : 3 points.
- **Qualitatif** : un Moniteur Sportif Initiateur rapporte 1 point. Un Moniteur Sportif Educateur rapporte 2 points. Moniteur Sportif Entraîneur rapporte 3 points.

Le total des points pour le critère « formation des cadres » est calculé en multipliant les points quantitatifs par les points qualitatifs pour chaque niveau de qualification. Le plafond est fixé à 15 points.

**BONUS 1** : un club atteignant un score **entre 15 et 20 points** se voit attribuer un bonus de 1 point sur le total. Un club atteignant entre 20 et 25 points se voit attribuer un bonus de 2 points. Un club atteignant plus que 25 points se voit attribuer un bonus de 3 points.

**BONUS 2** : Le club se voit attribuer, sur le total formation, un bonus de 1 point par moniteur ayant suivi la **formation de l'IPC Academy** . Une copie du diplôme de formation est demandée. Si au moins un moniteur a effectué un **colloque**, reconnu par la LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE, sur la saison précédente, il rapporte 1 point bonus ; deux colloques, 2 points bonus et trois colloques ou plus, 3 points bonus. Une copie de l'attestation sera demandée. Le club se voit attribuer, sur le total « formation », un bonus de 1 point par moniteur ayant suivi la **formation APSA**. Une copie du diplôme de formation est demandée.

## EXEMPLE

Le club dispose d'un Moniteur Sportif éducateur et de trois MS initiateur, ils ont tous suivi la formation APSA et 2 d'entre eux la formation IPC Academy. Un d'entre eux a suivi 1 colloque sur la saison précédente. Le club obtient la somme de :  $(1*2) + (3*1) = 5 + \text{Bonus} : (4*1+2*1+1) = 7$  et donc un total de 12 points pour le critère « formation ».

## • GESTIONNAIRE

Il s'agit d'un critère qualitatif visant la gestion globale du club. Si au moins un des gestionnaires est titulaire de la formation « **Dirigeant de club ADEPS** », le club obtient 3 points. Si au moins un des gestionnaires est titulaire de la formation « **Dirigeant de club handisport** », le club se voit attribuer 2 points supplémentaires. Ce qui fait, alors, un total de 5 points.

## • ACCESSIBILITÉ

Suite à un audit de l'organisme **Access-i**, le club voit son infrastructure classée dans l'une des trois catégories suivantes : blanc, orange, vert. La catégorie « blanc » rapporte 1 point, la catégorie « orange » rapporte 3 points et la catégorie « verte » rapporte 5 points.

### DÉMARCHE

- Prendre contact avec Access-i pour faire un devis (frais : le devis + 150 euros pour 3 ans de validité du certificat).
- Un auditeur vient faire un audit des lieux
- Transmission des informations à Access-i
- Résultats (Blanc / Orange / Vert) pour les différents types de handicaps.

## • INTERNET

Il s'agit d'un critère qui évalue la présence et l'activité du club sur le net, via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, ...) et/ou un site internet. Une présence, à jour, sur les réseaux sociaux offre au club 1 point. S'il dispose d'un site internet, à jour, il obtient 3 points. S'il dispose des deux critères, il obtient 5 points. Pour assurer une certaine cohérence par rapport aux informations fournies, le club se doit d'être « à jour » vis-à-vis de ce qu'il communique. Cette notion signifie une présence hebdomadaire sur les réseaux sociaux et une mise à jour trimestrielle concernant un site internet. La LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE vérifiera le droit de vérifier la pertinence de ces outils de communication car ils apparaissent comme une vitrine pour le club concerné.

## • VIE FÉDÉRALE

Il s'agit là de quantifier l'**implication de chaque club dans la vie fédérale**.

Pour cela la LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE dispose de plusieurs événements permettant l'obtention de points :

- Participation bénévole à un évènement organisé par la LIGUE HANDISPORT FRANCO-PHONE(1 point par personne présente ; avec un plafond à 10 points par année civile)
- Participation à une commission technique (3 points)
- Procuration envoyée pour l'Assemblée Générale (1 point)
- Au moins un membre du club présent à l'Assemblée Générale (2 points) La LIGUE HANDISPORT FRANCO-PHONE tiendra en ordre une liste de présences aux divers évènements, servant de preuves pour le dossier de candidature.

### • ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Dans ce critère nous quantifions le nombre d'évènement que le club organise.  
Les organisations peuvent être de différentes natures :

L'évènement peut soit être :

- de promotion
- soit un évènement de fidélisation de ces membres.
- journée porte ouverte
- d'un stand lors d'une braderie
- ...

Les évènements rapportent des points comme suit :

- Une organisation rapporte: 1 point
- Deux organisations : 3 points
- Trois ou plus : 5 points

### • NOMBRE DE MEMBRES

Si le club compte :

- Entre 5 et 15 membres (inclus) : 1 point
- Entre 15 et 50 membres (inclus) : 3 points
- Plus de 50 membres : 5 points (seuls les sportifs qui pratiquent dans le club sont pris en compte) !

## • MATÉRIEL

Si le club met à disposition du matériel à prêter, il a droit à un nombre de points bonus, en fonction du type de matériel disponible. Le club ne mettant à disposition aucun matériel n'obtient pas de point. Si le club met à disposition du matériel mais que le pratiquant doit apporter du matériel personnel pour le bon déroulement de sa pratique, le club obtient 3 points. Enfin, si le pratiquant ne doit ramener aucun matériel personnel pour le bon déroulement de sa pratique, le club obtient 5 points.

Une liste du matériel doit être fournie par le club.

## • HEURES D'ENTRAÎNEMENT (BONUS)

Si le club offre, à ses pratiquants, la possibilité de s'entraîner :

- Au moins 5 heures, il obtient 1 point de bonus
- Au moins 7 heures, il obtient 3 points de bonus

# LE « LABEL CLUB COMPÉTITION »

## LE PRINCIPE D'ATTRIBUTION DE CE LABEL

Chaque critère rapporte des points. La somme de ces points permet d'évaluer si le club a accès ou pas à un label et quel est le niveau de ce label.

Le nombre maximal de points pouvant être obtenu pour le « Label Club Compétition » est de 110.

**Entre 0 et 55 points** (inclus) : Aucun label n'est octroyé



**Entre 55,1 points et 77 points** (inclus) : Le « Label Club Compétition 1 étoile » est octroyé



**Entre 77,1 et 99 points** (inclus) : Le « Label Club Compétition 2 étoiles » est octroyé



**Au-dessus de 99 points** : Le « Label Club Compétition 3 étoiles » est octroyé

# LES CRITÈRES DU « LABEL CLUB COMPÉTITION »

Cette partie détaillera les critères du label club compétition et le principe de répartition des points.

## • LA FORMATION DES CADRES

Le nombre d'encadrants formés et le niveau de formation de ceux-ci rapporte des points. Pour pouvoir être pris en compte, l'encadrant doit, au minimum, être titulaire d'une formation Moniteur Sportif Initiateur de l'ADEPS.

Le critère est composé d'un point « **quantitatif** » et d'un point « **qualitatif** ».

- **Quantitatif** : un encadrant rapporte 1 point. Deux moniteurs rapportent 2 points. Trois encadrants ou plus : 3 points
- **Qualitatif** : un Moniteur Sportif Initiateur rapporte 1 point. Un Moniteur Sportif Educateur rapporte 2 points. Moniteur Sportif Entraîneur rapporte 3 points.

Le total des points pour le critère « formation des cadres » est calculé en multipliant les points quantitatifs par les points qualitatifs pour chaque niveau de qualification. Le plafond est fixé à 15 points.

**BONUS 1** : un club atteignant un score entre 15 et 20 points se voit attribuer un bonus de 1 point sur le total. Un club atteignant entre 20 et 25 points se voit attribuer un bonus de 2 points. Un club atteignant plus que 25 points se voit attribuer un bonus de 3 points.

**BONUS 2** : Le club se voit attribuer, sur le total formation, un bonus de 1 point par moniteur ayant suivi la **formation de l'IPC Academy** . Une copie du diplôme de formation est demandée. Si au moins un moniteur a effectué un **colloque**, reconnu par la LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE, sur la saison précédente, il rapporte 1 point bonus ; deux colloques, 2 points bonus et trois colloques ou plus, 3 points bonus. Une copie de l'attestation sera demandée. Le club se voit attribuer, sur le total « formation », un bonus de 1 point par moniteur ayant suivi la **formation APSA**. Une copie du diplôme de formation est demandée.

## EXEMPLE

Le club dispose d'un Moniteur Sportif éducateur et de trois MS initiateur, ils ont tous suivi la formation APSA et 2 d'entre eux la formation IPC Academy. Un d'entre eux a suivi 1 colloque sur la saison précédente. Le club obtient la somme de :  $(1*2) + (3*1) = 5$  + Bonus :  $(4*1+2*1+1) = 7$  et donc un total de 12 points pour le critère « formation ».

## • GESTIONNAIRE

Il s'agit d'un critère qualitatif visant la gestion globale du club. Si au moins un des gestionnaires est titulaire de la formation « **Dirigeant de club ADEPS** », le club obtient 3 points. Si au moins un des gestionnaires est titulaire de la formation « **Dirigeant de club handisport** », le club se voit attribuer 2 points supplémentaires. Ce qui fait, alors, un total de 5 points.

## • ACCESSIBILITÉ

Suite à un audit de l'organisme **Access-i**, le club voit son infrastructure classée dans l'une des trois catégories suivantes : blanc, orange, vert. La catégorie « blanc » rapporte 1 point, la catégorie « orange » rapporte 3 points et la catégorie « verte » rapporte 5 points.

### DÉMARCHE

1. Prendre contact avec Access-i pour faire un devis (frais : le devis + 150 euros pour 3 ans de validité du certificat).
2. Un auditeur vient faire un audit des lieux
3. Transmission des informations à Access-i
4. Résultats (Blanc / Orange / Vert) pour les différents types de handicaps.

## • INTERNET

Il s'agit d'un critère qui évalue la présence et l'activité du club sur le net, via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, ...) et/ou un site internet. Une présence, à jour, sur les réseaux sociaux offre au club 1 point. S'il dispose d'un site internet, à jour, il obtient 3 points. S'il dispose des deux critères, il obtient 5 points. Pour assurer une certaine cohérence par rapport aux informations fournies, le club se doit d'être « à jour » vis-à-vis de ce qu'il communique. Cette notion signifie une présence hebdomadaire sur les réseaux sociaux et une mise à jour trimestrielle concernant un site internet. La LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE vérifiera le droit de vérifier la pertinence de ces outils de communication car ils apparaissent comme une vitrine pour le club concerné.

## • VIE FÉDÉRALE

Il s'agit là de quantifier **l'implication de chaque club dans la vie fédérale**. Pour cela la LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE dispose de plusieurs événements permettant l'obtention de points :

- Participation bénévole à un évènement organisé par la LIGUE HANDISPORT FRANCO-PHONE (1 point par personne présente ; avec un plafond à 10 points par année civile)
- Participation à une commission technique (3 points)
- Procuration envoyée pour l'Assemblée Générale (1 point)
- Au moins un membre du club présent à l'Assemblée Générale (2 points) La LIGUE HANDISPORT FRANCO-PHONE tiendra en ordre une liste de présences aux divers évènements, servant de preuves pour le dossier de candidature.

### • ARBITRE

Si le club dispose d'au moins un arbitre de niveau national, dans la discipline demandant le label, il obtient 3 points. S'il dispose d'au moins un arbitre de niveau international, dans la discipline demandant le label, il obtient 5 points. S'il dispose d'au moins un arbitre différent dans ces 2 niveaux, dans la discipline demandant le label, il obtient 8 points.

### • CLASSIFICATEUR

Si le club dispose d'au moins un classificateur de niveau national, dans la discipline demandant le label, il obtient 1 point. S'il dispose d'au moins un classificateur de niveau international, dans la discipline demandant le label, il obtient 3 points.

S'il dispose d'au moins un classificateur différent dans ces 2 niveaux, dans la discipline demandant le label, il obtient 4 points.

### • PÔLE FORMATION

Ce critère est basé sur la même formule que le critère « formation ». C'est-à-dire qu'on multiplie le point « quantitatif » par le point « qualitatif » et on additionne le résultat pour chaque catégorie qualitative. Le plafond est fixé à 15 points (compris).

#### - Quantitatif :

- Un sportif, qui pratique dans le club, possédant un statut : 1 point
- Deux sportifs, qui pratiquent dans le club, possédant un statut : 2 points
- ... Cinq sportifs, ou plus, qui pratiquent dans le club, possédant un statut : 5 points

### - Qualitatif :

- Statut « Espoir Aspirant » : 1 point
- Statut « Espoir » : 3 points
- Statut « Elite » : 5 points.

Cependant un club atteignant un score entre 15 et 20 points (compris) se voit attribuer un bonus de 1 point sur le total. Un club atteignant entre 20 et 25 points (compris) se voit attribuer un bonus de 2 points. Un club atteignant plus que 25 points se voit attribuer un bonus de 3 points.

### EXEMPLE

Le club possède 6 « Espoirs Aspirants », 2 « Espoirs » et 2 « Elites ». Le calcul est donc :  $6*1+2*3+2*5 = 22$ . Le club bénéficie donc d'un bonus de 2 points. Son total sera donc de 15 (le plafond) + 2 (bonus) = 17

### • ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Ce critère récompense les clubs qui organisent des events sportifs dans le sport qu'ils souhaitent labelliser. Il est basé sur la même formule que le critère « formation ». C'est-à-dire qu'on multiplie le point « quantitatif » par le point « qualitatif » et on additionne le résultat pour chaque catégorie qualitative. Le plafond est fixé à 15 points (compris).

### - Quantitatif :

- Une organisation : 1 point
- Deux organisations : 2 points
- Trois ou plus : 3 points

### - Quantitatif :

- Une journée de détection de jeune talent : 1 point
- Une compétition régionale : 2 points
- Une compétition nationale : 3 points
- Une compétition internationale : 10 points
- Un championnat de Belgique : 5 points.

Cependant un club atteignant un score entre 15 et 20 points (compris) se voit attribuer un bonus de 1 point sur le total. Un club atteignant entre 20 et 25 points (compris) se voit attribuer un bonus de 2 points. Un club atteignant plus que 25 points se voit attribuer un bonus de 3 points.

### • PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

Ce critère récompense la participation des clubs aux différentes compétitions. Le club se voit attribuer des points en fonction du nombre et du type de compétitions auxquelles il a participé :

- Compétition régionale : 0,4 point / compétition (plafond à 2 points)
- Compétition nationale : 0,6 point / compétition (plafond à 3 points)
- Compétition internationale : 3 points / compétition (plafond à 6 points)

### • NOMBRE DE MEMBRES

Dans cette section nous ferons la différence entre les sports individuels et les sports d'équipe :

Pour les sports individuels :

- 1 point de 3 à 8 membres
- 3 points de 9 à 15 membres
- 5 points pour 16 membres et plus.

Pour les sports collectifs nous compterons les équipes inscrites en compétition

- 1 point pour 1 équipe + remplaçants
- 3 points pour 2 équipes + remplaçants
- 5 points pour 3 équipes + remplaçants

Seuls les sportifs qui pratiquent dans le club sont pris en compte.

### • MATÉRIEL

Si le club met à disposition du matériel à prêter, il a droit à un nombre de points bonus, en fonction du type de matériel disponible. Le club ne mettant à disposition aucun matériel n'obtient pas de point. Si le club met à disposition du matériel mais que le pratiquant doit apporter du matériel personnel pour le bon déroulement de sa pratique, le club obtient 3 points. Enfin, si le pratiquant ne doit ramener aucun matériel personnel pour le bon déroulement de sa pratique, le club obtient 5 points.

Une liste du matériel doit être fournie par le club.

## • HEURES D'ENTRAÎNEMENT

Nous ferons ici également la différence entre les sports collectifs et les sports individuels.

**Pour les sports collectifs** : si le club offre la possibilité à ses pratiquants de s'entraîner :

- Au moins 5h par semaine, il obtient 3 points
- Au moins 7h par semaine, il obtient 5 points

**Pour les sports individuels** : si le club offre la possibilité à ses pratiquants de s'entraîner :

- Au moins 3 séances par semaine, de minimum 1h / séance, il obtient 1 point
- Au moins 6 séances par semaine, de minimum 1h / séance, il obtient 3 points
- Au moins 9 séances par semaine, de minimum 1h / séance, il obtient 5 points

**Pour les stages** (sports collectifs ou individuels) un bonus peut être comptabilisé : stage de préparation (minimum 3 jours) : 1 point / stage (plafond : 2 stages)

## AVEC LE SOUTIEN DE





LIGUE  
**HANDISPORT**  
FRANCOPHONE

**LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE ASBL**

Grand Hôpital de Charleroi | Avenue du Centenaire, 69 | B-6061 Montignies-sur-Sambre  
Tel 071/10.67.50 | email : [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be) | [www.handisport.be](http://www.handisport.be)